



Convention entre Grand Chambéry et l'association La Manivelle

Subvention

2026

GRAND CHAMBÉRY

DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS

Piscine - Parc de Buisson Rond - Rue Sainte Rose – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 85 88 88 - grandchambery.fr

Il est ainsi convenu entre

L'association La Manivelle - Association savoyarde des amateurs de véhicules anciens, est régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et domiciliée 1 rue de Maistre 73000 CHAMBERY, représentée par son président dûment autorisé, Monsieur **Eric Pollet**,

d'une part,

Et :

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, domiciliée 106, allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par Monsieur **Alexandre Gennaro**, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, dûment habilité par la délibération n° C du 24 septembre 2026,

d'autre part,

Présentation

L'association La Manivelle organise tous les ans au parc des expositions sur quelques 9000 m², le salon dédié aux voitures anciennes. La prochaine édition aura lieu les 5 et 6 décembre 2026.

Pour l'édition 2026, le budget de la manifestation est de 145 000 € dont 27 296 TTC de locatif et fluides et 30 753 € TTC de prestations facturés par SavoieExpo Evénements.

Article 1 - Objet

Grand Chambéry verse une subvention de 25 000 € à l'association La Manivelle, dans le cadre de l'organisation du salon des voitures anciennes qui aura lieu à Chambéry au parc des expositions les 5 et 6 décembre 2026.

Article 2 – Modalités de soutien

La subvention sera versée à l'association La Manivelle en une fois en décembre 2026.

Article 3 – Durée de validité

La présente convention est conclue une fois pour l'année 2026.

A Chambéry, le

Eric POLLET
Président de La Manivelle

Alexandre GENNARO
Vice-président chargé des grands équipements
et des relations avec les clubs sportifs